

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, le 24 juin 2009 à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en la commune de Longjumeau, Salle « Anne Frank », sous la présidence de Monsieur Vincent DELAHAYE Président de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DELAHAYE Vincent Président, Mme PUECH Brigitte Vice-Présidente, M. FUNÈS Gérard Vice-Président, M. LECLERC Christian Vice-Président, M. MALHERBE Guy Vice-Président, Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie Vice-Présidente, MEUR Jean-Pierre Vice-Président, M. FLÉGEO Jean Vice-Président, M. FONTENAILLE Dominique Vice-Président, M. QUAGHEBEUR Henry Vice-Président, Mme ALEXANDRE Odette Conseiller Communautaire, M. BATOUFFLET Patrick Membre du Bureau, Mme BERCHON Anne Conseiller Communautaire, M. BERNARDON Jean-François Conseiller Communautaire, Mme BESSE Geneviève Conseiller Communautaire, M. BÉTIN Rémi Conseiller Communautaire, Mme BOUVIER Brigitte Membre du Bureau, M. BRUN Marcel Conseiller Communautaire, M. CARIS François Conseiller Communautaire, M CHADEL Patrick Membre du Bureau, M. CHINZI Jean-Louis Conseiller Communautaire, Mme CORP dit GENTI Valérie Conseiller Communautaire, M. COUTÉ Gérard Membre du Bureau, M. CRUSE Jean-Pierre Conseiller Communautaire, M. DA SILVA Victor Conseiller Communautaire, M. DAUBE Claude Conseiller Communautaire, Mme DELPLANQUE Marie-Dominique Membre du Bureau, M. FIORI Henri Membre du Bureau, Mme FRERET Michèle Conseiller Communautaire, M. GAUTHERIN William Membre du Bureau, M. GUYADER Alain Conseiller Communautaire, M. LACAMBRE Dominique Conseiller Communautaire, M. LEPELTIER Jacques Conseiller Communautaire, M. MAILLET Jacky Conseiller Communautaire, M. MARROUCHI Moustapha Conseiller Communautaire (arrivée à 21 heures 23), M. MARTEAU Pierre Conseiller Communautaire, Mme MATAKOVIC Evelyne Conseiller Communautaire, M. PLANÇON Jean-Claude Conseiller Communautaire, M. SCOUBE Christian Conseiller Communautaire, M. SEGBO Olivier Conseiller Communautaire,.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. DECUGNIÈRE Dominique
M. LAFFARGUE Bernard
Mme ROCHE Nathalie
M. SIROT Daniel
M. JADOUI Raouf

(pouvoir M. MALHERBE)
(pouvoir M. DELAHAYE)
(pouvoir M. QUAGHEBEUR)
(pouvoir M. FONTENAILLE)

SECRÉTAIRE : M. BÉTIN RÉMI

ACCUEIL, OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM

Le Président a désigné Monsieur Rémi BÉTIN, le plus jeune élu communautaire, secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire ne s'y est pas opposé.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL

Il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 20 mai 2009 ci-annexé.

VOTE DU CONSEIL: ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

RAPPORT DE PRÉSENTATION DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA CA EE AU TITRE DES DÉLÉGATION CONSENTIES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est rendu compte aux conseillers communautaires.

AFFAIRES DÉLIBÉRATIVES

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008

Guy MALHERBE, Vice-Président expose :

Le comptable est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Président jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document de synthèse appelé "Compte de Gestion", qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Le compte de gestion 2008 a été produit au Président conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil d'approuver le Compte de Gestion 2008 dont les résultats budgétaires constatés sont conformes aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2008 à savoir:

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes réalisées	65 139,13	88 136 244,97	13 829 994,31
Dépenses mandatées	167 810,99	85762 336,98	12783581,60
Résultat exercice 2008	- 102 671,86	2 373 907,99	2271 236,13
Résultat antérieur	3 068,68	1 393 299,62	1 396 368,30
Résultat de clôture de l'exercice 2008	- 99 603,18	+ 3 767 207,61	+ 3 667 604,43

Il est proposé aux membres du Conseil de prendre acte du compte de gestion 2008.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Guy MALHERBE, Vice-Président expose :

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le Compte Administratif présenté par le Président, après transmission du Compte de Gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Le vote du Conseil Communautaire arrétant les comptes doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte de gestion définitif a été transmis par le comptable et présenté au vote.

Les balances du compte administratif 2008 présenté au Conseil fait apparaître les résultats suivants, le tableau détaillé est joint en annexe 2 :

1 - REALISÉ

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	167 810,99	68 207,81
Mouvements réels	167 810,99	44 763,77
Mouvements d'ordre		20 375,36
Reprise résultat		3 068,68
FONCTIONNEMENT	85 762 336,98	89 529 544,59
Mouvements réels	85 741 961,62	88 136 244,97
Mouvements d'ordre	20 375,36	
Reprise résultat		1 393 299,62
TOTAL	84 208 308,59	85 633 138,36
RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE DE FONCTIONNEMENT		3767207,61
SOLDE D'EXÉCUTION DÉFICI- TAIRE D'INVESTISSEMENT	99603,18	
EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE		3667604,43

2 – RESTES A RÉALISER

SECTION D'INVESTISSEMENT:

DÉPENSES..... 109 718,32
 RECETTES
SOLDE -109 718,32

3 -RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008

FONCTIONNEMENT

Résultat constaté à la clôture de l'exercice + 3 767 207,61

Solde des restes à réaliser

INVESTISSEMENT

* Solde d'exécution - 99 603,18

* Solde des restes à réaliser -109 718,32

RÉSULTAT NET DE CLÔTURE + 3 557 886,11

L'exposé du Compte Administratif 2008 Monsieur le Vice-Président entendu, le Président Vincent DELAHAYE cède la présidence de la séance à Brigitte PUECH, 1^{ère} Vice-Présidente, et quitte la salle afin que les élus procèdent au vote.

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le Compte Administratif 2008.

VOTE DU CONSEIL: ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2008

Guy MALHERBE, Vice-Président expose:

Par délibérations précédentes, le Conseil Communautaire a arrêté le compte de gestion de M. le Trésorier Principal et approuvé le compte administratif de la Communauté d'Agglomération.

L'arrêté de ces comptes permet de déterminer d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant.

Le résultat de fonctionnement a été constaté par l'assemblée délibérante lors de l'approbation du compte administratif 2008 et s'élève à 3 767 207, 61 €.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, ce résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Le solde disponible peut être affecté soit en investissement, soit en fonctionnement pour une partie ou en totalité.

Le besoin de financement de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice est constitué du solde d'exécution corrigé des restes à réaliser.

➤ Investissement :

Résultat année 2008 :	- 99 603,18 €
Solde des restes à réaliser :	- 109 718,32 €
Le besoin de financement est de :	- 209 321,50€

Sur ces bases, je vous demande d'affecter le résultat 2008 de la section de fonctionnement du budget principal comme suit:

➤ Excédent de fonctionnement capitalisé au BP2009	209 321, 50 €
➤ Résultat de fonctionnement reporté	3 557 886, 11 €

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver l'affectation du résultat 2008 de la section de fonctionnement.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

4. AVIS DE LA CA EE SUR LE PROJET DE TRAM-TRAIN MASSY-EVRY

Gérard FUNÈS, Vice-Président expose:

Le projet de création d'une liaison Tram-Train entre Massy et Evry est inscrit au Contrat de projet 2007-2013 entre l'Etat et la Région, ainsi qu'au Contrat Particulier entre la Région et le Département de l'Essonne. Par ailleurs, il a été identifié dans le plan « Espoir Banlieues » comme un projet bénéficiant de crédits spécifiques pour désenclaver certains quartiers relevant de la politique de la ville, il figure enfin dans le plan pour le « Grand Paris » présenté le 29 avril dernier par le Président de la République.

Le Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) du projet de Tram-Train a été approuvé lors du Conseil du Syndicat des Transports d'Ile de France du 14 février 2008.

En application de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation relative au projet, conduite par le STIF, se déroule du 25 mai au 3 juillet 2009.

Dans ce cadre et après examen du dossier de concertation, la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne se félicite de l'avancement de ce projet majeur qui reliera les deux pôles structurant du sud de l'Ile de France.

Elle souhaite mettre en évidence des réalités économiques locales de nature à influencer favorablement ce projet.

Elle souhaite aussi attirer l'attention sur la nécessaire prise en compte d'une vision globale de l'intégration urbaine des stations et de la qualité du service aux usagers.

Dans cet esprit, elle soumet au STIF les quatre requêtes suivantes :

- Concernant les stations le projet soumis à concertation ne prévoit pas de station Tram-Train sur Champlan et ne présente que comme une option, la création d'une station supplémentaire «ZAC de La Bonde» au croisement entre la ligne S.N.C.F. du Tram-Train et la RD188.

Or dans un rayon de 500 m ce sont près de 12 500 emplois existants qui seraient desservis par ces deux stations.

De plus, la Zone d'Activité Economique de Champlan (avec ses 3 000 emplois aujourd'hui et ses 40 hectares d'extension prévus), l'aménagement de la ZAC de La Bonde (avec 2 250 emplois supplémentaires et son extension prévue à moyen- long terme vers l'Est sur plus de 60 hectares), le renouvellement urbain du quartier Massy-Atlantis (plus de 1 500 logements et 10 000 emplois prévus dans cette seule partie sud), ainsi que la création d'un « boulevard commercial » le long de la RD188, renforcent de façon très significative l'intérêt de ces deux stations, qui par ailleurs se justifie au regard de la longueur des inter-stations dans le sud du tracé.

- Concernant l'aménagement et l'optimisation des correspondances en gares multimodales, il est notamment attendu une amélioration des dispositifs de correspondance Tram-Train, RER C, RER B et Bus.

Il est nécessaire d'envisager également l'aménagement des stations et des gares afin d'encourager au maximum le report modal en faveur des transports en commun notamment pour ce qui concerne les personnes handicapées et les moyens de secours, l'intégration des circulations douces en créant par exemple des parkings vélos sécurisés, la qualité du service aux usagers en favorisant l'information des voyageurs en temps réel.

- Concernant l'impact local que représente l'organisation du stationnement de rabattement à proximité des stations de transports en commun, il apparaît indispensable pour la CA EE de demander que soit développé dans les études ultérieures une approche globale « gares+stationnements ».

- Enfin, concernant les passages à niveau, il apparaît indispensable de remettre à l'étude la suppression du passage à niveau de la gare de Balizy-Gravigny avec le maintien du transit des véhicules de secours et des transports en commun ; une étude complémentaire devra également être menée sur les autres passages à niveau de la ligne.

Comme cette concertation n'est qu'une phase préalable avant l'arrêt du projet qui n'interviendra qu'après enquête publique, je vous propose d'approuver le projet de liaison Tram-Train entre Massy et Evry et de demander simultanément au STIF la prise en compte des requêtes énoncées ci-avant.

Le Conseil doit se prononcer afin de se féliciter de l'avancement du projet de liaison Tram-Train entre Massy et Evry.

Et de demander au STIF de tenir compte des quatre requêtes suivantes :

- La levée de l'option inscrite dans le dossier de concertation pour la station de « Massy - La Bonde » ainsi que la création d'une station intermédiaire « Champlan », entre les gares de Massy-Palaiseau et Longjumeau.
- L'optimisation des correspondances en gares multimodales et l'étude approfondie de l'aménagement des stations et des gares, notamment en termes d'accessibilité, de sécurité et d'information des voyageurs.
- La prise en compte dans les études futures de la problématique globale « gares + stationnements ».
- la remise à l'étude de la suppression du passage à niveau de la gare Balizy-Gravigny avec le maintien du transit des véhicules de secours et des transports en commun. Une étude complémentaire devra également être menée sur les autres passages à niveau de la ligne.

Il est proposé aux membres du Conseil de se féliciter de l'avancement du projet de liaison Tram-Train entre Massy et Evry et de demander au STIF de tenir compte des quatre requêtes ci-dessus désignées.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

5. APPROBATION DES STATUTS DE L'AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Président expose :

Sur le territoire de Massy/ Palaiseau/ Saclay/ Versailles/ Saint-Quentin-en-Yvelines, se sont formées quatre structures intercommunales : Versailles Grand Parc, Saint-Quentin-en-Yvelines, le Plateau de Saclay et Europ'Essonne.

Ces quatre agglomérations, avec les communes adjacentes, représentent une aire urbaine de plus de 680 000 habitants et près de 300 000 emplois salariés privés (données 2005).

Ce territoire diversifié présente des atouts majeurs et fédérateurs, tant par la concentration scientifique exceptionnelle qu'il accueille, que par la qualité de ses espaces naturels, paysagers et agricoles qui témoignent d'un cadre de vie remarquable.

Ses potentiels de valorisation économique, urbaine et environnementale ont été reconnus par tous les documents de planification régionale depuis le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne de 1965.

Aujourd'hui, la création d'un cluster technologique et scientifique de rang mondial sur le plateau de Saclay est une opération prioritaire pour la région capitale et pour la compétitivité économique de la France.

En novembre 2008, le Secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale a rendu public un schéma d'aménagement.

Le Gouvernement a pris deux initiatives : d'une part, par décret du 3 mars 2009, les opérations d'aménagement du plateau de Saclay ont été inscrites parmi les Opérations d'Intérêt National (OIN) ; d'autre part, il a annoncé la création d'un Etablissement Public National à caractère industriel et commercial dont le périmètre d'action s'étendrait sur le territoire de 49 communes des départements des Yvelines et de l'Essonne, qui exercerait des missions de développement économique, de valorisation industrielle du potentiel scientifique des universités, centres de recherche, laboratoires et écoles situés dans son périmètre et d'aménagement du territoire.

Enfin, le contrat de projet Etat/ Région 2007-2013 a retenu l'ensemble Massy/Palaiseau/Saclay/Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines, comme territoire d'intérêt régional et national devant porter des objectifs de développement majeurs pour l'Ile-de-France.

Les collectivités territoriales impliquées souhaitent s'inscrire dans un partenariat, fondé sur une stratégie territoriale globale et partagée, définie à l'échelle des quatre agglomérations, porteuse d'un développement équilibré et durable, intégrant toutes les dimensions économiques, sociales et environnementales.

En partenariat avec les Conseils Généraux de l'Essonne et des Yvelines, le Conseil Régional d'Ile de France et l'Etat, elles souhaitent s'associer pour créer un outil

partenarial de réflexion et d'études : l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable du territoire de Massy/Palaiseau/Saclay/Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines.

Cette Agence conduira ses travaux dans le respect des compétences des EPCI et des communes, et en étroite collaboration avec le futur Etablissement Public.

Dans un premier temps, une structure relativement réduite serait mise en place, permettant ainsi aux agglomérations d'affiner leurs besoins ainsi que les modalités de leurs collaborations.

Les collectivités seront invitées à apporter leur contribution en nature (mise à disposition de moyens humains) mais aussi en co-financements.

Il vous est proposé:

- d'accepter la création de l'association dénommée «Agence d'Urbanisme et Développement Durable sur le territoire de Massy/ Palaiseau/ Saclay/ Versailles/ Saint-Quentin-en-Yvelines»,
- d'approuver ses statuts joints en annexe 3, la localisation du siège de l'Agence au 6, Boulevard Dubreuil 91 400 Orsay ainsi que le principe de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne à l'association «Agence d'Urbanisme et Développement Durable sur le territoire de Massy/Palaiseau/Saclay/Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines»,
- dit que cette association pourra être présidée par un Président ou une Présidente,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches et signatures nécessaires à la création de cette association.

Il est proposé aux membres du Conseil d'accepter la création de l'association et d'approuver les statuts joints.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE ET AU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE DE FRANCE POUR LES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES Z.A.E.

Le Président expose:

RAPPEL HISTORIQUE

En articulation avec la politique d'intervention régionale « d'appui à la requalification et à l'extension des ZAE », le Conseil Général de l'Essonne, dans le cadre du précédent Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2003-2006, a approuvé «un dispositif de soutien à la requalification ». Le montant de l'aide départementale est de 1 M€ en complément de l'aide régionale. Peuvent être aidés tous les travaux d'aménagement de mise en valeur des entrées de zones, la signalétique,

l'amélioration de l'environnement paysager et architectural, le développement des réseaux de télécommunications, le renforcement de la sécurité, l'amélioration des services aux entreprises, les équipements collectifs permettant le stockage et la destruction de déchets industriels banaux ainsi que la desserte de transports en commun.

Les communes de Champlan, Chilly-Mazarin, Longjumeau et Morangis ont mené conjointement une étude d'opportunité et de faisabilité en vue de la requalification de leurs zones d'activités économiques en 2005, en partenariat avec les chambres consulaires, l'agence pour l'économie en Essonne, et le Conseil Général de l'Essonne, partenaire technique et financier de l'étude.

Le diagnostic, élaboré au cours de l'année 2004, a permis de démontrer que ces zones d'activités, nombreuses et morcelées, représentent en définitive un pôle économique d'envergure départemental qui s'ignore: Le défaut d'image et de reconnaissance est flagrant; aucun sentiment d'appartenance entre l'image tertiaire de Massy et le pôle d'Orly, n'est bien identifié. Par ailleurs, la présence sur ce territoire de grandes entreprises de la logistique masque une réalité locale: la majorité des entreprises est en fait constituée de PME d'en moyenne 10 salariés, plutôt orientées vers les services.

Pourtant, le secteur bénéficie d'une position géographique stratégique au cœur des axes routiers majeurs tels que l'A6, l'A10, la RN20, et les RD120 et 118. Cette accessibilité est gâchée par un manque de lisibilité des accès, un engorgement des nœuds routiers (comme le carrefour des Champarts), et un plan de circulation inexistant. L'absence de jalonnement, de signalétique à l'échelle du quartier, et de lisibilité dans l'offre des transports en commun vient renforcer ce constat.

Les espaces publics, ou destinés à le devenir, sont globalement en bon état mais nécessiteraient également une plus grande cohérence: harmonisation du mobilier urbain, de l'offre de stationnement pour les véhicules légers, de l'offre ou de l'interdiction de stationnement pour les poids lourds, et traitement qualitatif des espaces verts. Un préalable sur ce sujet est le transfert dans le domaine public des voiries internes de la Vigne aux Loups, actuellement privées. Le transfert de la voie du chemin blanc, intercommunale entre Champlan, Chilly-Mazarin et Longjumeau est déjà en cours depuis de nombreuses années. Quant à la zone des Templiers, les voies sont déjà transférées dans le domaine public communal.

La zone de la Vigne aux loups bénéficie d'un accès direct aux gares de Chilly-Mazarin et de Longjumeau, desservies aujourd'hui par la ligne C du RER et demain par la ligne Tram – Train Massy – Evry. Si cette proximité est un atout, elle doit être renforcée par la création d'un maillage complet de circulations douces, reliant ces gares aux entreprises.

La mobilisation des collectivités dans la requalification a également pour objet d'accompagner ce secteur dans une mutation des entreprises et de l'offre immobilière. Cela passera certainement par une intervention sur la maîtrise foncière, par un accompagnement des propriétaires actuels et par un réaménagement des voiries internes.

LE PROGRAMME D'ACTIONS 2005

Ce diagnostic témoigne des potentiels dont bénéficient ces zones d'activités économiques à condition d'être renforcés par une forte intervention des pouvoirs

publics. Fortes de ce constat, les 4 communes ont validé une stratégie de requalification à décliner sur les axes suivants:

- Établissement d'un plan de communication pour donner une envergure départementale à un pôle économique qui s'ignore aujourd'hui.
- Création d'une structure d'animation et de médiation, pour piloter ce projet et surtout créer des liens quotidiens entre les entreprises et les pouvoirs publics.
Les objectifs de cette structure d'animation seraient d'améliorer le taux d'occupation des sites, lutter contre les friches, initier et animer des réseaux d'entreprises, favoriser les actions de requalification des espaces privés, instaurer des bonnes pratiques.
- Amélioration de l'accessibilité aux zones, par l'élaboration d'un plan de circulation, la mise en place d'une signalétique adaptée, le référencement des zones auprès des éditeurs cartographiques, et par le traitement du carrefour des Champarts.
- Reconfiguration des circulations internes et du stationnement, en réduisant le gabarit des voies internes pour permettre la création de places de stationnement VL et empêcher le stationnement des poids lourds sur les voies, augmenter l'offre de circulations douces et améliorer leur lisibilité.
- Développement des modes de transports alternatifs: circulations douces, navettes de desserte des zones d'activités depuis les gares.
- Prise en compte de la problématique des rejets et de leurs traitements.
- Renforcement de la qualité paysagère.
- Instauration d'une action foncière, avec création d'une bourse aux locaux à l'échelle du pôle économique, étudier le déplacement de certaines activités.

Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, dans le cadre de sa compétence « Développement Économique » reprend à son compte les différentes études portant sur la requalification des ZAE reconnues d'intérêt communautaire. **Elle affiche sa volonté d'intervenir prioritairement sur les ZAE**, celle de la Vigne aux Loups, implantée sur Chilly-Mazarin, Longjumeau et Champlan, et celle des Templiers à Morangis.

Le dispositif, mis en place en 2003 par le Conseil Général de l'Essonne, est en fin de vie; il a peu de chance d'être reconduit au niveau départemental. Cependant les études, qui font partie du programme de requalification, ayant été engagées antérieurement, le dépôt d'un dossier est encore envisageable.

Il s'agit donc pour la Communauté d'Agglomération, compétente et maître d'ouvrage de l'opération, de s'inscrire dans ce programme en présentant, au Conseil Régional et au Conseil Général, un projet cohérent et global de requalification sur ce secteur afin de permettre le début de son instruction avant la fin de l'année en cours. Concomitamment, une étude de faisabilité en vue d'un « contrat de communauté » sera engagée dans l'hypothèse où le dispositif initial ne pourrait être mis en œuvre, ainsi qu'une recherche active d'autres financements notamment européens.

Il vous est proposé :

- de demander que le projet de requalification des zones d'activités économiques de la Vigne aux Loups et des Templiers soit retenu dans les dispositifs de soutien régionaux et départementaux.
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de l'Essonne et de tout autre financeur, sur le projet de requalification des zones d'activités économiques composés de la Vigne aux Loups élargie sur les communes de Champlan, Chilly-Mazarin et Longjumeau, et de la zone des Templiers sur la commune de Morangis

Il est proposé aux membres du Conseil de demander que le projet de requalification des ZAE de la Vigne aux Loups et des Templiers soit retenu auprès du Conseil Général d'Ile de France, du Conseil Général de l'Essonne et de tout autre financeur.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

7. DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EUROP'ESSONNE OU SON REPRÉSENTANT DE SAISIR LA C.C.S.P.L (COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX)

Le Président expose:

Par délibération 2008.5.01 du 28 mai 2008, le Conseil Communautaire a créé la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la CA EE et procédé à l'élection de ses membres.

Cette commission est notamment consultée pour avis sur saisine de l'assemblée délibérante pour :

- Tout projet de délégation de service public avant que l'Assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L 1411-4.
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.
- Tout projet de partenariat avant que l'Assemblée délibérante ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L 1412-2.

Par application de l'article L 1413-1 du CGCT tel que modifié par la loi 2007-1 787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit, les conditions de saisine de la CCSPL sont assouplies.

Désormais, par délégation de l'Assemblée délibérante, l'exécutif local peut saisir cette commission pour les points susvisés.

Il est donc proposé aux conseillers communautaires, de donner délégation à Monsieur le Président de la CA EE ou à son représentant, aux fins de saisir pour avis la CCSPL sur les projets de délégation de service public, de contrat de

partenariat ou de création de régie dotée de l'autonomie financières tels que précisés à l'article L 1413-1 du CGCT et ce, pour toute la durée du mandat.

Enfin, il sera rendu compte de l'activité de cette commission lors des délibérations relatives à l'organisation des services concernés et à l'occasion de la présentation par le président de la commission, chaque année, avant le 1er juillet, du bilan des travaux réalisés, au cours de l'année précédente, par ladite commission.

Il est proposé aux membres du Conseil de donner délégation à Monsieur le Président de la CA EE ou à son représentant, aux fins de saisir pour avis la CCSPL sur les projets la délégation du service public, de contrat de partenariat ou de création de régie dotée de l'autonomie financière tels que précisés à l'article L 1423-1 du CGCT et ce, pour toute la durée du mandat.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

8. FIXATION DU LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Le Président expose:

Il est proposé de réunir à 20 heures 30 à Massy Salle des Mariages, le prochain Conseil Communautaire, qui aura lieu le 7 octobre 2009.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.